

L'an mil neuf cent quatre-vingt-douze, le samedi 12 septembre à 9 H 20, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en quatrième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale.

ETAIENT PRESENTS

Gilbert ANNETTE - Gabrielle FONTAINE - Michel CHAN-LIAT - Jules RAUX - Gilbert GERARD - Mickaël NATIVEL - Sudel FUMA - Ismaël MOULLAN - Gabriel ARMOUDOM - Alain ARMAND - Jean-Max NATIVEL - Daniel TOUSSAINT - André BOURGIN - Patrick VERGUIN - Rémy MASSAIN - Emmanuel HOAREAU - Gervais VIGNE - Jean IVOULA - René LIN-TENG-SHEE - Hervé MAGAMOOTOO - Michel TAMAYA - Jean HOAREAU - Russel HOAREAU - Edith NALEM - Serge CAZANOVE - André PADEAU - Mathilde JUNOT - Jean-Claude SAUTRON - Firmin LACPATIA - Erick EGOLFF - Jean-Paul CLAIN - Luçay MAILLOT - Armand IGNACE - Françoise MOLLARD - Philippe LAUDE - Jean-Marie DUPUIS

SONT ARRIVES EN COURS DE SEANCE

René LAI-HONG-TING - Brice PAUVREZE

ETAIENT REPRESENTES

Elio LEBON par André BOURGIN
Dominique RIVIERE par Gilbert ANNETTE

ETAIT ABSENT EXCUSE

Marc GERARD

Les autres Conseillers absents étaient non excusés.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de l'Article 50 de la Loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale.

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article 52 de la même Loi, procédé à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Michel TAMAYA a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

NOTA

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie de Saint-Denis le 19 SEP, 1992 et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 38 sur 55 à l'ouverture de séance.

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

